



**Forum pour l'avenir  
Paris (France), 5 octobre 2011**

**Réunion de clôture de la société civile**

Dans le cadre des travaux de préparation du 8<sup>ème</sup> Forum pour l'Avenir et dans le prolongement des trois ateliers régionaux qui se sont tenus à Koweït (mai 2011), Marseille (juin 2011) et Marrakech (septembre 2011), des représentants de la société civile du G8 et de la région du Moyen-Orient élargi et d'Afrique du Nord se sont réunis. Après avoir examiné les recommandations des ateliers régionaux, nous avons hiérarchisé et consolidé les recommandations dans le présent document, en tenant compte de la situation dans la région du fait du Printemps arabe. Les recommandations suivantes ont été adoptées.

Nous, représentants des institutions de la société civile ici présentes,

- Demandons aux pays du G8 de travailler de manière efficace pour aider à résoudre le conflit israélo-arabe conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies et pour permettre au peuple palestinien d'établir un État souverain dans les frontières du 4 juin 1967, afin de parvenir à une plus grande stabilité et de renforcer la confiance entre les pays du G8 et les peuples de la région. Cela permettra d'ouvrir de nouveaux horizons pour une meilleure intégration économique, sociale et culturelle dans la région.
- Condamnons les violations des droits de l'Homme et exprimons notre attachement indéfectible à notre droit de participer à la gestion de l'espace public afin d'ancrer les principes de la démocratie et les obligations de la bonne gouvernance (redevabilité, transparence et intégrité...) dans la région.
- Recommandons d'œuvrer pour la réalisation des aspirations et attentes des peuples de la région, en particulier des jeunes et des institutions de la société civile, afin de renforcer la démocratie dans le respect des droits de l'Homme et de l'ensemble des chartes internationales pertinentes ; de mettre en place des dispositions d'ordre juridique et administratif visant à assurer et à promouvoir la place et le rôle des organisations de la société civile et des jeunes dans les processus de démocratisation des États de la région du Moyen-Orient élargi et d'Afrique du Nord ; de soutenir les organisations représentatives de la société civile aux niveaux régional et national par les moyens les plus appropriés.

**1. Instaurer un mécanisme de suivi du Forum**

- a. Évaluer les résultats et acquis et revoir les ambitions, les objectifs et le mode de fonctionnement du Forum pour l'Avenir, à la lumière des mutations profondes que connaît la région. Adapter en conséquence les moyens et outils nécessaires à la réalisation desdits objectifs, en commençant par instaurer un mécanisme de suivi des résolutions du Forum et instituer un secrétariat général pluri-acteurs garantissant la place effective des organisations de la société civile représentatives.
- b. Les États qui co-président le Forum pour l'Avenir doivent s'engager à publier un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations, qui doit être présenté au Forum suivant.
- c. Adopter et publier chaque année des indicateurs de performance des activités entreprises dans chaque pays pour évaluer la mise en œuvre des objectifs du Forum.

## **2. Domaine législatif et politique**

- a. Inclure des dispositions sur l'égalité des femmes et des hommes dans les constitutions des pays de la région, concernant tous les droits, toutes les libertés civiles et toutes les politiques fondatrices d'une égale citoyenneté entre hommes et femmes, notamment en affirmant la liberté d'opinion et d'expression, la liberté d'association et le droit de participer à la vie publique.
- b. Réviser les lois nationales dans les deux ans qui viennent afin de les rendre compatibles avec les accords internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en prenant en compte les recommandations des organisations de la société civile et, par conséquent, modifier les lois en vigueur et promulguer de nouvelles lois pour prévenir les discriminations, les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains, et surtout :
  - Y inscrire expressément l'interdiction des discriminations telles que définies dans la CEDAW et leur répression ;
  - Reconnaître expressément la responsabilité des États dans la protection des femmes contre les discriminations, que ce soit de la part des institutions gouvernementales ou non gouvernementales ;
  - Modifier les lois et les Codes du statut personnel de façon à créer des engagements et des devoirs qui garantissent la participation des femmes à la vie publique et politique.

## **3. Mesures et procédures**

Prendre des mesures efficaces pour assurer la participation pleine et entière des femmes à la construction de leur pays

- a. en levant les réserves sur la CEDAW et en ratifiant son Protocole optionnel;
- b. en prenant des mesures temporaires spéciales pour garantir la participation des femmes (article 4, recommandations 20 et 25 de la CEDAW) afin de surmonter leur exclusion historique de la vie publique et politique, sous la forme de quotas supérieurs à 30 % à tous les niveaux de la prise de décision (législatif, exécutif, juridique et administratif).

## **4. Institut du Genre**

Accélérer la création de l'Institut du Genre sur lequel les États se sont mis d'accord lors des réunions ministérielles précédentes du Forum pour l'Avenir et garantir son financement, son indépendance et sa pérennité grâce à la participation de la société civile à la gestion de l'Institut.

## **Transformation et intégration dans la région du Moyen-Orient élargi et d'Afrique du Nord. Partenariat pour le progrès et un avenir commun. Problématiques économiques et sociales.**

---

## **5. Participation citoyenne et opportunités économiques des jeunes**

Mettre en œuvre des stratégies d'autonomisation intégrées aussi bien horizontalement (c'est-à-dire couvrant des secteurs variés, notamment l'éducation, la formation et la santé) pour assurer la durabilité, la cohésion sociale, et le retour sur investissement, que verticalement (« approche ascendante ») pour répondre aux besoins locaux exprimés par les jeunes. Les stratégies doivent mettre en place une économie sociale et participative et encourager la participation des jeunes dans le développement local, ainsi que promouvoir leur liberté de mouvement.

## **6. Relier l'enseignement et les compétences aux besoins du marché du travail**

Les gouvernements doivent investir massivement dans la réforme de leurs systèmes éducatifs (notamment l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle) afin d'en améliorer la qualité :

- a. en réformant les contenus et les filières de formation afin d'améliorer l'employabilité des diplômés et des personnes qui sortent du système éducatif sans aucune qualification, en commençant par l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- b. en développant les formations en alternance dans les écoles techniques et professionnelles ainsi que certaines filières universitaires, en coopération avec le monde de l'entreprise du secteur marchand et du secteur de l'économie responsable ;
- c. en introduisant des modules professionnalisants (compétences non techniques) à tous les niveaux d'enseignement ;
- d. un fonds doit être créé pour promouvoir la mobilité des étudiants dans la région du Moyen-Orient élargi et d'Afrique du Nord (à l'image du programme Erasmus) afin de favoriser les échanges, l'ouverture internationale et l'employabilité. Ce programme pourrait symboliquement prendre le nom de « programme Ibn Batouta ».

## **7. Construire un environnement économique équitable et ouvert**

Le lien fondamental entre le renforcement de l'état de droit et la mise en place d'un environnement économique qui soit ouvert et équitable doit être renforcé, en particulier en termes : (i) d'indépendance de la justice, (ii) de liberté d'expression, (iii) de liberté de la presse et (iv) de liberté d'association. Il convient également de rappeler que la corruption, le népotisme, les passe-droits et la proximité et la collusion entre pouvoir politique et pouvoir économique restent des maux profondément ancrés dans les pays de la région, maux qui entravent l'environnement des affaires et la croissance.

## **8. Responsabilité sociétale des entreprises**

Adopter un code commun de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises, s'inspirant de normes internationales existantes (ONU, OCDE, ISO). L'État doit montrer l'exemple en mettant en place :

- a. ces normes de responsabilité sociétale au sein des entreprises publiques et des entreprises privées impliquées dans des partenariats publics-privés pour la production de biens publics, notamment en termes de transparence et d'accès à l'information ;
- b. l'accès préférentiel aux marchés publics pour les entreprises ayant adopté ces normes.

## **9. Migrations pendulaires et développement**

Demander instamment aux gouvernements des pays du G8 et de la région du Moyen-Orient élargi et d'Afrique du Nord de prendre des mesures courageuses afin de créer davantage de possibilités d'immigration légale, avec l'ambition à long terme de créer un espace intégré de mobilité des travailleurs et des étudiants dans la région.

## **Construire la démocratie : rôle et participation de la jeunesse et de la société civile**

---

### **10. Participation des jeunes**

Promouvoir et encourager la participation des jeunes à l'action politique et civique dans les partis politiques et les organisations de la société civile (associations, syndicats...) en renforçant leurs capacités grâce au développement d'outils de formation pour garantir leur participation effective aux processus de prise de décision.

### **11. Liberté d'expression**

Assurer l'indépendance des médias écrits, audiovisuels et électroniques, en respectant les normes et critères universels garantissant le droit et l'accès à l'information, la liberté d'opinion et d'expression. Promouvoir les médias alternatifs.

- a. Instaurer et consolider des conseils nationaux indépendants chargés de réguler le secteur des médias afin de garantir la diversité d'opinion politique et culturelle.
- b. Adopter des règles juridiques qui protègent le droit d'expression des journalistes, des blogueurs et des utilisateurs des nouvelles technologies.